
**Organisation et numérisation des
informations relatives aux bâtiments
et ouvrages de génie civil, y compris
modélisation des informations de
la construction (BIM) — Gestion de
l'information par la modélisation des
informations de la construction —
Partie 1:**

Concepts et principes

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8ca958b7-b4a3-4c70-87f7-2018-01-01/iso-19650-1-2018>

Organization and digitization of information about buildings and civil engineering works, including building information modelling (BIM) — Information management using building information modelling —

Part 1: Concepts and principles



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 19650-1:2018

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8ca958b7-b4a3-4c70-87f7-2aabc528a2d3/iso-19650-1-2018>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2018

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
3.1 Termes généraux.....	1
3.2 Termes relatifs aux actifs et aux projets.....	2
3.3 Termes relatifs à la gestion de l'information.....	4
4 Informations d'actifs et de projets, perspectives et travail collaboratif	6
4.1 Principes.....	6
4.2 Gestion de l'information selon la série ISO 19650.....	7
4.3 Perspectives en matière de gestion de l'information.....	7
5 Définition des exigences d'information et des modèles d'information résultants	8
5.1 Principes.....	8
5.2 Exigences d'information de l'organisation (OIR).....	10
5.3 Exigences d'information de l'actif (AIR).....	10
5.4 Exigences d'information du projet (PIR).....	11
5.5 Exigences d'échange d'informations (EIR).....	11
5.6 Modèle d'information d'actif (AIM).....	11
5.7 Modèle d'information du projet (PIM).....	11
6 Cycle de livraison de l'information	12
6.1 Principes.....	12
6.2 Alignement sur le cycle de vie des actifs.....	12
6.3 Définition des exigences d'information et planification de la livraison de l'information ...	14
6.3.1 Principes généraux.....	14
6.3.2 Livraison de l'information par l'équipe de production pour les décisions du propriétaire/de l'exploitant d'actif ou du maître d'ouvrage.....	15
6.3.3 Vérification et validation de l'information au début à la fin des phases du projet.....	16
6.3.4 Informations provenant de l'ensemble des équipes de production.....	17
6.3.5 Résumé de la livraison des informations provenant des équipes de production du projet et des actifs.....	18
7 Fonctions de gestion de l'information du projet et des actifs	19
7.1 Principes.....	19
7.2 Fonctions de gestion de l'information des actifs.....	20
7.3 Fonctions de gestion de l'information du projet.....	20
7.4 Fonctions de gestion de l'information des tâches.....	21
8 Aptitudes et capacités des équipes de production	21
8.1 Principes.....	21
8.2 Étendue de l'examen des aptitudes et capacités.....	21
9 Travail collaboratif à base de conteneurs d'information	21
10 Planification de la livraison d'informations	22
10.1 Principes.....	22
10.2 Calendrier de livraison d'informations.....	23
10.3 Matrice des responsabilités.....	23
10.4 Définition de la stratégie de fédération et de la structure de répartition des conteneurs d'information.....	23
11 Gestion de la production collaborative des informations	24
11.1 Principes.....	24
11.2 Niveau du besoin d'information.....	24

11.3	Qualité de l'information	25
12	Solution basée sur un environnement de données commun (CDE) et flux de travaux	25
12.1	Principes	25
12.2	État «Travail en cours»	27
12.3	Transition «Contrôle/revue/approbation»	27
12.4	État «Partagé»	27
12.5	Transition «Revue/autorisation»	28
12.6	État «Publié»	28
12.7	État «Archivé»	28
13	Résumé du «BIM selon la série ISO 19650»	28
Annexe A (informative) Illustrations des stratégies de fédération et des structures de répartition des conteneurs d'information		32
Bibliographie		36

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 19650-1:2018](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8ca958b7-b4a3-4c70-87f7-2aabc528a2d3/iso-19650-1-2018)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8ca958b7-b4a3-4c70-87f7-2aabc528a2d3/iso-19650-1-2018>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 59, *Bâtiments et ouvrages de génie civil*, sous-comité SC 13, *Organisation et numérisation des informations relatives aux bâtiments et ouvrages de génie civil, y compris modélisation des informations de la construction (BIM)*.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 19650 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Le présent document spécifie les concepts et les principes recommandés pour les processus métiers mis en œuvre dans le secteur du cadre bâti en soutien de la gestion et de la production d'informations pendant le cycle de vie des actifs bâtis (collectivement désignés «gestion de l'information»), en utilisant la modélisation des informations de la construction (BIM). Ces processus peuvent produire des résultats opérationnels bénéfiques pour les propriétaires/exploitants d'actifs, les maîtres d'ouvrage, leurs chaînes logistiques et les personnes impliquées dans le financement des projets, notamment l'accroissement des opportunités, la réduction des risques et la baisse des coûts par la production et l'utilisation de modèles d'information d'actifs et de projets. Dans le présent document, la forme verbale «il convient de» est utilisée pour indiquer une recommandation.

Le présent document s'adresse principalement:

- aux parties impliquées dans la programmation, la conception, la construction et/ou la mise en service d'actifs bâtis; et
- aux parties impliquées dans les activités de gestion d'actifs, y compris l'exploitation et la maintenance.

Le présent document s'applique aux actifs bâtis et aux ouvrages de construction de toutes tailles et de tous niveaux de complexité, notamment les grandes opérations d'aménagement, les infrastructures réseaux, les bâtiments individuels et les infrastructures ouvrages, ainsi que les projets ou ensembles de projets permettant leur livraison. Il convient toutefois d'appliquer les concepts et principes exposés dans le présent document de manière proportionnée et adaptée à l'échelle et à la complexité de l'actif ou du projet. Tel est particulièrement le cas lorsque de petites et moyennes entreprises sont principalement désignées pour la gestion d'actifs ou la réalisation de projets. Dans la mesure du possible, il est également important d'intégrer les besoins des parties désignées pour l'exploitation des ouvrages ou des projets dans les processus de la gestion de l'information par le BIM.

Les concepts et principes énoncés dans le présent document s'adressent aux personnes impliquées dans le cycle de vie de l'actif concerné. Ces personnes comprennent, mais de manière non exhaustive, le propriétaire/l'exploitant de l'actif, le maître d'ouvrage, le gestionnaire de l'actif, l'équipe de conception, l'équipe de construction, un fabricant, un spécialiste technique, une autorité de régulation, un investisseur, un assureur ou un utilisateur final.

Les exigences spécifiques relatives à la gestion de l'information pendant la réalisation des actifs bâtis sont spécifiées dans l'ISO 19650-2. Ces exigences sont fondées sur les concepts et principes exposés dans le présent document qui, à lui seul, ne contient aucune obligation d'appliquer l'ISO 19650-2 ou toute autre partie de la série ISO 19650 restant à publier.

Les propriétaires/exploitants d'actifs ou les maîtres d'ouvrage peuvent répondre au mieux à leurs exigences spécifiques ou à leurs contextes nationaux de nombreuses manières différentes, notamment par le biais de modalités de passation de marché et des accords de désignation. Il y a lieu d'adopter les concepts et principes de gestion de l'information décrits dans le présent document et de les appliquer en fonction des circonstances et exigences particulières des activités de gestion des actifs ou de réalisation de projet. Il convient de spécifier les exigences d'information ou de préciser leurs moyens d'obtention, et de s'accorder en temps voulu sur les détails afin de répondre aux exigences de manière efficace et efficiente.

La collaboration entre les personnes impliquées dans les projets de construction et la gestion des actifs est primordiale pour l'efficacité de la réalisation et de l'exploitation des actifs. Les organisations travaillent de plus en plus dans de nouveaux environnements collaboratifs pour satisfaire à des niveaux de qualité plus élevés et capitaliser les connaissances et les expériences existantes. Un résultat majeur de ces environnements collaboratifs est la possibilité de communiquer, réutiliser et partager efficacement l'information, tout en réduisant le risque de perte, de contradiction ou de mauvaise interprétation.

Un travail réellement collaboratif nécessite une compréhension et une confiance mutuelles et un niveau de processus normalisé plus approfondi que celui généralement rencontré, si l'information doit être produite et être disponible de manière uniforme et dans les délais impartis. Les exigences d'information

doivent transiter par les chaînes logistiques jusqu'au point où l'information peut être produite avec la plus grande efficacité et l'information doit être recueillie au fur et à mesure. À l'heure actuelle, une quantité considérable de ressources sont consacrées à la correction d'informations non structurées ou à la gestion incorrecte de l'information par un personnel non formé, à la résolution de problèmes résultant d'efforts non coordonnés des équipes de production, et à la résolution des problèmes liés à la réutilisation et à la reproduction de l'information. Ces pertes de temps peuvent être réduites en adoptant les concepts et principes exposés dans le présent document.

Afin d'améliorer les futures éditions de la série ISO 19650, il est recommandé aux propriétaires d'actifs nationaux, aux maîtres d'ouvrage et aux pouvoirs publics de recueillir les informations et expériences concernant sa mise en œuvre et son utilisation.

La série ISO 19650 peut tirer parti d'un processus formel de gestion des actifs (série ISO 55000, par exemple). La série ISO 19650 peut également bénéficier d'une approche qualité systématique au sein d'une organisation, par exemple celle de l'ISO 9001, bien que la certification à l'ISO 9001 ne soit pas une exigence de la série ISO 19650. La Bibliographie fournit également une liste d'autres normes se rapportant aux structures d'information et aux méthodes de livraison.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 19650-1:2018](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8ca958b7-b4a3-4c70-87f7-2aabc528a2d3/iso-19650-1-2018)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8ca958b7-b4a3-4c70-87f7-2aabc528a2d3/iso-19650-1-2018>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 19650-1:2018

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8ca958b7-b4a3-4c70-87f7-2aabc528a2d3/iso-19650-1-2018>

Organisation et numérisation des informations relatives aux bâtiments et ouvrages de génie civil, y compris modélisation des informations de la construction (BIM) — Gestion de l'information par la modélisation des informations de la construction —

Partie 1: Concepts et principes

1 Domaine d'application

Le présent document expose les concepts et principes de gestion de l'information à un stade de maturité décrit comme la «modélisation des informations de la construction (BIM) selon la série ISO 19650».

Ce document fournit des recommandations pour définir un cadre de gestion de l'information incluant l'échange, l'enregistrement, le contrôle de version et l'organisation, à destination de tous les acteurs.

Il s'applique à la totalité du cycle de vie de tout actif bâti, y compris la planification stratégique, la conception initiale, l'ingénierie, le développement, la documentation et la construction, l'exploitation quotidienne, la maintenance, la réhabilitation, la réparation et la fin de vie.

Le présent document peut être adapté aux actifs ou aux projets d'échelle et de complexité diverses, afin de ne pas entraver la flexibilité et la versatilité qui caractérisent la large plage de types de marché potentiels et afin de répondre au coût de mise en œuvre du présent document.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>;
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>.

3.1 Termes généraux

3.1.1

matrice des responsabilités

organigramme décrivant la participation, par différentes fonctions, à l'exécution des tâches ou à la fourniture de livrables

Note 1 à l'article: Une matrice des responsabilités peut indiquer une responsabilité, une consultation et une information, ainsi que l'obligation d'exécuter les tâches ou de fournir les livrables.

[SOURCE: ISO 37500:2014, 3.16, modifiée — le mot «rôles» a été remplacé par «fonctions»; les mots «pour un accord d'externalisation» ont été supprimés; la Note 1 à l'article a été ajoutée.]

3.1.2

espace

étendue tridimensionnelle limitée, définie physiquement ou de manière théorique

[SOURCE: ISO 12006-2:2015, 3.1.8]

3.2 Termes relatifs aux actifs et aux projets

3.2.1

acteur

personne, organisation ou unité d'organisation impliquée dans un processus de construction

Note 1 à l'article: Les unités d'organisation comprennent, mais sans s'y limiter, les services et les équipes.

Note 2 à l'article: Dans le contexte du présent document, les processus de construction se déroulent au cours de la *phase de réalisation* (3.2.11) et de la *phase d'exploitation* (3.2.12).

[SOURCE: ISO 29481-1:2016, 3.1, modifiée — Les mots «département, équipe, etc.» ont été supprimés; la Note 1 et la Note 2 à l'article ont été ajoutées.]

3.2.2

désignation

instruction ayant fait l'objet d'un accord pour la fourniture d'*informations* (3.3.1) relatives à des ouvrages, des produits ou des services

Note 1 à l'article: Ce terme est employé quelle que soit la nature de la désignation entre les parties (formelle ou non).

3.2.3

partie désignée

partie fournissant des *informations* (3.3.1) relatives à des ouvrages, des produits ou des services

Note 1 à l'article: Pour chaque *équipe de production* (3.2.6), il convient d'identifier une partie désignée principale qui peut être la même organisation que celle des *équipes de travail* (3.2.7).

Note 2 à l'article: Ce terme est employé quelle que soit la nature de la *désignation* (3.2.2) écrite, formelle ou non, en place.

3.2.4

partie désignante

récepteur des *informations* (3.3.1) relatives aux ouvrages, produits ou services fournis par une *partie désignée* (3.2.3) principale

Note 1 à l'article: Dans certains pays, la partie désignante peut être appelée *maître d'ouvrage* (3.2.5), propriétaire ou employeur, mais la partie désignante ne se limite pas à ces fonctions.

Note 2 à l'article: Ce terme est employé quelle que soit la nature de la *désignation* (3.2.2) entre les parties (formelle ou non).

3.2.5

maître d'ouvrage

acteur (3.2.1) responsable du lancement d'un projet et de l'approbation du programme de construction

3.2.6**équipe de production**

partie désignée (3.2.3) principale et parties désignées associées

Note 1 à l'article: La taille d'une équipe de production peut aller d'une seule personne exécutant toutes les fonctions nécessaires jusqu'à des *équipes de travail* (3.2.7) multicouches complexes. La taille et la structure de chaque équipe de production sont adaptées à l'échelle et à la complexité des activités de gestion d'actifs ou de réalisation de projet.

Note 2 à l'article: Plusieurs équipes de production peuvent être désignées simultanément et/ou séquentiellement en lien avec un seul actif ou projet, en fonction de l'échelle et de la complexité des activités de gestion d'actifs ou de réalisation de projet.

Note 3 à l'article: Une équipe de production peut se composer de plusieurs équipes de travail au sein de l'organisation de la partie désignée principale et de toutes parties désignées.

Note 4 à l'article: Dans certains pays, une équipe de production peut être constituée par la *partie désignante* (3.2.4), et non par la partie désignée principale.

3.2.7**équipe de travail**

personnes rassemblées pour exécuter une tâche spécifique

3.2.8**actif**

item, chose ou entité qui a une valeur potentielle ou réelle pour un organisme

[SOURCE: ISO 55000:2014, 3.2.1, modifiée — Les Notes 1, 2 et 3 à l'article ont été supprimées.]

3.2.9**informations de projet**

informations (3.3.1) produites pour ou utilisées dans un projet particulier

[SOURCE: ISO 6707-2:2017, 3.2.3] <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8ca958b7-b4a3-4c70-87f7-2aabc528a2d3/iso-19650-1-2018>

3.2.10**cycle de vie**

vie de l'*actif* (3.2.8) allant de la définition de ses exigences jusqu'au terme de son utilisation, et englobant sa conception, son développement, son exploitation, sa maintenance et son élimination

[SOURCE: ISO/TS 12911:2012, 3.13, modifiée — Les mots «étapes et activités englobant la vie du système» ont été remplacés par «vie de l'actif»; les NOTES 1 et 2 ont été supprimées.]

3.2.11**phase de réalisation**

partie du *cycle de vie* (3.2.10) pendant laquelle un *actif* (3.2.8) est conçu, construit et mis en service

Note 1 à l'article: La phase de réalisation reflète normalement une approche en plusieurs étapes d'un projet.

3.2.12**phase d'exploitation**

partie du *cycle de vie* (3.2.10) pendant laquelle l'*actif* (3.2.8) est utilisé, exploité et entretenu

3.2.13**événement déclencheur**

événement planifié ou non planifié qui change un *actif* (3.2.8) ou son état pendant son *cycle de vie* (3.2.10), entraînant ainsi un *échange d'informations* (3.3.7)

Note 1 à l'article: Pendant la *phase de réalisation* (3.2.11), les événements déclencheurs reflètent normalement la fin des étapes du projet.

3.2.14

principal point de décision

moment au cours du *cycle de vie* (3.2.10) où est prise une décision cruciale pour la conduite ou la viabilité de l'*actif* (3.2.8)

Note 1 à l'article: Au cours d'un projet, ces points de décision sont généralement alignés sur les étapes du projet.

3.3 Termes relatifs à la gestion de l'information

3.3.1

information

représentation des données qui est réinterprétable sous un aspect formalisé adapté à la communication, à l'interprétation ou au traitement

Note 1 à l'article: L'information peut être traitée par des moyens humains ou automatiques.

[SOURCE: IEC 82045-1:2001, 3.1.4, modifiée — Le terme «données» a été remplacé par «information»: dans la définition, le mot «information» a été remplacé par «données».]

3.3.2

exigence d'information

spécification établissant l'*information* (3.3.1) à produire, l'instant où elle doit l'être, sa méthode de production et son destinataire

3.3.3

exigences d'information de l'organisation OIR (organizational information requirements)

exigences d'information (3.3.2) en lien avec les objectifs de l'organisation

3.3.4

exigences d'information d'actif

AIR (asset information requirements)
exigences d'information (3.3.2) en lien avec l'exploitation d'un *actif* (3.2.8)

3.3.5

exigences d'information du projet

PIR (project information requirements)

exigences d'information (3.3.2) en lien avec la livraison d'un *actif* (3.2.8)

3.3.6

exigences d'échange d'informations

EIR (exchange information requirements)

exigences d'information (3.3.2) en lien avec une *désignation* (3.2.2)

3.3.7

échanger des informations

action consistant à satisfaire une *exigence d'information* (3.3.2) ou l'une de ses parties

3.3.8

modèle d'information

ensemble de *conteneurs d'information* (3.3.12) structurés et non structurés

3.3.9

modèle d'information d'actif

AIM (asset information model)

modèle d'information (3.3.8) se rapportant à la *phase d'exploitation* (3.2.12)

3.3.10**modèle d'information du projet
PIM (project information model)**

modèle d'information (3.3.8) se rapportant à la *phase de réalisation* (3.2.11)

Note 1 à l'article: Pendant le projet, le modèle d'information du projet peut être utilisé pour illustrer la conception prévue (quelquefois appelée le modèle de conception prévu) ou la représentation virtuelle de l'*actif* (3.2.8) à construire (quelquefois appelée le modèle de construction virtuel).

3.3.11**fédération**

création d'un *modèle d'information* (3.3.8) composite à partir de *conteneurs d'information* (3.3.12) séparés

Note 1 à l'article: Les conteneurs d'information séparés utilisés pendant la fédération peuvent provenir de différentes *équipes de travail* (3.2.7).

3.3.12**conteneur d'information**

ensemble nommé persistant d'*informations* (3.3.1) récupérables au sein d'une hiérarchie de stockage de fichier, de système ou d'application

EXEMPLE Sous-répertoire, fichier d'informations (modèle, document, tableau et calendrier inclus), ou sous-ensemble distinct d'un fichier d'informations tel qu'un chapitre ou une section, une couche ou un symbole.

Note 1 à l'article: Les conteneurs d'information structurés incluent les modèles géométriques, les calendriers et les bases de données. Les conteneurs d'information non structurés incluent la documentation, les clips vidéo et les enregistrements sonores.

Note 2 à l'article: Les informations persistantes existent sur une échelle de temps suffisamment longue pour pouvoir les gérer, c'est-à-dire qu'elles excluent les informations transitoires telles que les résultats de recherches sur Internet.

Note 3 à l'article: Il convient que les conteneurs d'information soient conformes à une convention de nommage convenue.

3.3.13**code de statut**

métadonnée décrivant l'adéquation du contenu d'un *conteneur d'information* (3.3.12)

3.3.14**modélisation d'informations de la construction
BIM (building information modelling)**

utilisation d'une représentation numérique partagée d'un *actif* (3.2.8) bâti pour faciliter les processus de conception, de construction et d'exploitation et former une base fiable permettant les prises de décision

Note 1 à l'article: Les actifs bâtis comprennent, mais sans s'y limiter, les bâtiments, les ponts, les routes, les usines.

[SOURCE: ISO 29481-1:2016, 3.2, modifiée — Le mot «objet» a été remplacé par «actif»; les mots «comprenant bâtiments, ponts, routes, usines, etc.» ont été supprimés; la Note 1 à l'article d'origine a été remplacée par une nouvelle.]

3.3.15**environnement de données commun
CDE (common data environment)**

source convenue d'*information* (3.3.1) sur un projet ou un *actif* (3.2.8) donné, utilisée pour collecter, gérer et diffuser chaque *conteneur d'information* (3.3.12) par le biais d'un processus géré

Note 1 à l'article: Le flux de travaux d'un CDE décrit les processus à utiliser et une solution CDE peut offrir la technologie de prise en charge de ces processus.